

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} juin 2010 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

**Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Jonathan Chalifoux
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,**

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20:00 heures.

* * * * *

0.1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2010-06-173

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour avec ajout des points 2.1.8.2 et 2.5.3 ainsi que 3 correspondances sur la liste des correspondances, tout en laissant ouvert son point n° 12 Affaires nouvelles, jusqu'à la levée de la présente:

Ordre du jour

• **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

0.1 Adoption de l'ordre du jour

1 Assemblée publique de consultation sur : (20h10)

- .1 Projet de règlement de modification n° 2009-001-1 Plan d'urbanisme
- .2 Projet de règlement de modification n° 2009-002-1 Zonage
- .3 Projet de règlement de modification n° 2009-005-1 Permis et certificats
- .4 Projet de règlement de modification n° 2009-007-1 PIIA
- Période de questions allouée après présentation de chacun des projets

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)

- .1 Rapport mensuel du Maire
- .2 Projet garderie (CPE) –Achat du 24, rue Marie-Rose : mandat au Notaire Pierre Lévesque
- .3 Nouvelles législations concernant le monde municipal :
 - .1 Orientations gouvernementales sur l'éthique dans le milieu municipal
 - .2 Projet de loi n° 76 sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux
 - .3 Opposition au projet de règlement sur la diffusion de l'information
 - .4 Opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales
- .4 Politique de harcèlement psychologique au travail
- .5 Résolution d'appui à la Coop de santé Saint-Denis (Pacte rural 50 000 \$)
- .6 Témoignage à Communauté de la Municipalité de Saint-Jude (glissement de terrain)
- .7 Internet rural haute vitesse :
 - .1 Énoncé des travaux Phase 2 : requête de propositions
 - .2 Saint-Antoine-sur-Richelieu à titre de porteur du dossier
 - .3 Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural
- .8 Demande(s) d'organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif
 - .1 Contribution financière parcours des Arts
 - .2 Garde côtière

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

- 2.2 **Gestion financière**
 - .1 Présentation et adoption des factures payées et à payer
 - .2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (taxes en sus)
- 2.3 **Gestion administrative**
- 2.4 **Greffé**
 - .1 Adoption procès-verbal Séance ordinaire du 4 mai 2010
- 2.5 **Gestion du personnel**
 - .1 Suite à donner aux appels de candidatures :
 - .1 Adjoint à l'inspecteur
 - .2 Préposé au service de vidange des fosses septiques
 - .3 Préposé à l'entretien paysager (2^{ème} concours)
 - .2 Congé de la Confédération du 1^{er} juillet: autorisation pour le vendredi 25 juin
 - .3 Vacances estivales et annuelles du personnel municipal
- 2.6 **Autres gestions en administration générale**
- 2.6.1 **Gestion du Centre administratif et communautaire (Yvon Plante)**
 - .1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - .2 Autorisation de dépense(s)
- 3 **SÉCURITÉ PUBLIQUE et CIVILE**
- 3.1 **Service de protection contre l'incendie (Yvon Plante)**
 - .1 Rapport du Comité, dépôt des rapports du directeur du service
 - .2 Autorisation de dépense(s)
- 4 **TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE (Serge Archambault)**
 - .1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie (dépôt)
 - .2 Résolutions pour quotes-parts Transport adapté (2009 et 2010)
 - .3 Clôture des soumissions pour rapiéçage (3 municipalités)
 - .4 Résolution Programme d'aide entretien réseau local (reddition de comptes)
 - .5 Programme d'aide amélioration du réseau routier municipal
 - .6 Autorisation de dépense(s)
- 5. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout (Jonathan Chalifoux)**
 - .1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
- 5.2 **Matières résiduelles**
- 5.2.1 **Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais (Jonathan Chalifoux)**
 - .1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - .2 Piles déposées à l'écocentre
- 5.3 **Écoulement des eaux**
- 5.3.1 **Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**
 - .1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - Nettoyage cours d'eau des Chênes
- 5.4 **Protection de l'environnement (Alexandre Saint-Jacques)**
- 5.4.1 **Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)**
 - Compte-rendu réunion mensuelle
 - Sous-comité environnement (gaz de schistes)
- 5.5 **Fosses septiques**
 - .1 Suivi: projet mise aux normes fosses septiques (rencontre 8 juin 18h30 les 3 municipalités)
 - .2 Suite à donner concernant le 1^{er} mandat à BPR
- 6 **RÈGLEMENT (s) N^o (s) (Adoption)**
 - .1 AIBR : 2010-04 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc dans le rang de l'Acadie et pourvoyant une dépense et un emprunt de 973 591\$
- 7 **AVIS DE MOTION N^o(s)**
- 8 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Danielle Lajeunesse)**
- 8.1 **Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour, Projet(s) spécial (aux)**
 - .1 Rapport du Comité
 - .2 Adoption des prévisions budgétaires 2010 de l'OMH
 - .3 Conférence sur le radon (250 \$)
- 9 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement (Jonathan Chalifoux)**

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

- .1 Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement
 - .2 Rapport du Comité et procès-verbal réunion du CCU (dépôt et décision(s))
 - .1 Demande PPCMOI, lot 275-1, 1374, rang du Brûlé
 - .2 PIIA, 1036-1038, rue du Rivage
 - .3 Demande CPTAQ : lot P-16, utilisation non agricole (résidence) en face du 480, chemin du Rivage
- 9.2 **Promotion et développement (Tourisme et embellissement) (Martine Lizotte)**
- .1 Rapport du Comité
 - .2 Route du Richelieu – points d'ancrage
 - .3 Aménagement paysager
 - .4 Autorisation de dépense(s)
- 10 **LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES (Danielle Lajeunesse)**
- 10.1 **Parcs et terrains de jeux**
- .1 Rapport du Comité (échange de services (équipements, etc.) avec SCSR
 - .2 Panneaux interdisant l'alcool
 - .3 Suivi projet du Pavillon des loisirs
 - .4 Responsable des programmes Cégep/Municipalités (Sorel-Tracy) pour la Municipalité
 - .5 Autorisation de dépense(s)
- 11 **LOISIRS CULTURELS (Martine Lizotte)**
- 11.1 **Bibliothèque**
- .1 Rapport du comité
 - Statistiques mensuelles (dépôt)
 - Assemblée générale annuelle 26 mai 2010
 - .2 Autorisation(s) de dépenses
- 11.2 **Maison de la Culture,**
- .1 Rapport du Comité
 - .2 Autorisation de dépense(s)
12. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
13. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
14. **CORRESPONDANCE (S) (reçue (s) le)**
15. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

1 Assemblée publique de consultation sur :

- .1 Projet de règlement de modification n° 2009-001-1 Plan d'urbanisme**
- .2 Projet de règlement de modification n° 2009-002-1 Zonage**
- .3 Projet de règlement de modification n° 2009-005-1 Permis et certificats**
- .4 Projet de règlement de modification n° 2009-007-1 PIIA**

Il est 20h10, le Maire ouvre l'assemblée publique de consultation sur les 4 projets de règlements de modification en urbanisme. Il invite l'inspecteur en bâtiments et environnement, monsieur Marc Béland, à les présenter :

Monsieur Béland rappelle l'entrée en vigueur en décembre 2009 des nouveaux règlements d'urbanisme de la Municipalité en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et qu'à la suite, quelques modifications étant encore nécessaires, les correctifs afin de finaliser la conformité au SAR ont été apportés aux règlements du Plan d'urbanisme, de Zonage, des Permis et certificats et du Plan d'implantation et d'intégration architecturale. De plus, le règlement de modification du règlement de Zonage ajoute un usage spécifiquement exclu, soit l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent de déchets radioactifs et la zone P1 (usage institution publique) est agrandie à même la zone CR3 (commerciale et résidentielle) afin qu'entre autres, l'immeuble du 24, rue Marie-Rose soit intégré dans la zone P1, immeuble visé dans le projet de garderie (CPE) de la Municipalité.

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

Le Maire et son Conseil, assisté de monsieur Béland ont répondu aux questions des personnes présentes dans la Salle après chacune des présentations des projets de règlements de modifications.

Les périodes de questions étant épuisées, l'assemblée publique de consultation est levée à 20 :20 heures.

* * * * *

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1. Rapport mensuel du Maire

Le Maire fait rapport verbal notamment à l'égard de sa participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec à Tadoussac les 19, 20 et 21 mai derniers et à la candidature de la Municipalité pour accueillir l'AGA l'an prochain et il fait un suivi des derniers développements dans le dossier de Voiles 4 Saisons.

* * * * *

**2.1.2 Projet garderie (CPE) – Achat du 24, rue Marie-Rose -
Mandat au Notaire - Financement**

RÉSOLUTION 2010-06-174

Considérant les résultats probants du sondage sur les besoins en garderie (CPE), sondage fait auprès de notre communauté;

Considérant les informations prises auprès du ministère de la Famille et des Aînés, informations à l'effet que l'immeuble du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu est un immeuble adéquat pour l'ouverture d'un CPE;

Considérant l'offre d'achat et les négociations pour l'achat par la Municipalité, dudit immeuble du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, lots 59-3 et 66-22 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, avec le propriétaire monsieur Jean Lavallée faisant affaire avec une maison de courtage en immobilier et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant l'engagement du notaire M^e Pierre Pétrin, dans sa lettre adressée à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et datée du 26 mai 2010, laquelle lettre fait partie intégrante de la présente résolution et du contrat d'achat à intervenir, lettre d'engagement à procéder à ses seuls frais aux démarches en reconnaissance de droit de propriété aux fins de valider le titre de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu (lots 59-1 et 59-2) et celui de monsieur Jean Lavallée (particulièrement mais non limitativement, lot 59-3);

Considérant que ledit immeuble est acquis par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les fins de revente au ministère de la Famille et des Aînés afin que ledit ministère y aménage une garderie, soit un CPE (Centre de la Petite Enfance);

Considérant que le prix d'achat dudit immeuble est de cent dix mille dollars (110 000 \$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate le notaire, M^e Pierre Lévesque pour instrumenter à l'acte d'acquisition du 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, lots 59-3 et 66-22 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine;

Que ledit Conseil autorise ladite acquisition pour le prix de 110 000 \$ moins les ajustements, s'il y a lieu, des taxes municipales, scolaire ou de consommation d'eau, lequel prix est payable au vendeur, monsieur Jean Lavallée via une traite bancaire libellée à M^e Pierre Lévesque en fidéicommiss (in trust) au plus tard le 4 juin 2010;

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

- Que** ledit Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer devant le notaire, M^c Pierre Lévesque, les documents relatifs à cette affaire avec le vendeur, monsieur Jean Lavallée;
- Que** pour financer cette dépense en immobilisation, ledit Conseil emprunte 100 000 \$ de son Fonds de roulement, lequel emprunt sera remboursé sur un maximum de cinq (5) ans dont le 1^{er} remboursement débutera en juin 2011. Ledit Conseil se réserve le droit de rembourser avant terme, en totalité ou en partie, ledit Fonds de roulement en appropriant et en y affectant d'avance tout produit de la revente dudit immeuble au ministère de la Famille et des Aînés;
- Que** pour compléter le financement, ledit Conseil affecte son surplus libre d'une somme suffisante n'excédant pas 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3 Nouvelles législations concernant le monde municipal :

.1 Orientations gouvernementales sur l'éthique dans le milieu municipal

RÉSOLUTION 2010-06-175

Considérant que le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

Considérant que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

Considérant que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

Considérant que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, bien qu'il soit favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous, a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Considérant qu'il ne soit et il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

Considérant que le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

Considérant, selon ce projet de loi, que seul un Député peut porter plainte contre un autre Député et que c'est l'Assemblée Nationale, par une décision prise au 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique, tandis que, pour le monde municipal, tout citoyen aurait le pouvoir de porter plainte et le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Considérant qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Considérant qu'il est important que le monde municipal fasse connaître sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de prévoir pour les élus municipaux les mêmes règles d'éthique

Avis aux lecteurs :
***Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure***

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que ceux qui seront adoptés pour les élus provinciaux;

Que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

Que cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, au Député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

.2 Projet de loi n° 76 sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux

RÉSOLUTION 2010-06-176

Considérant que le projet de loi n° 76, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*, a été sanctionné le 1^{er} mars 2010;

Considérant que les modifications apportées par cette loi imposent aux organismes municipaux de nouvelles obligations visant à assurer une plus grande transparence et une meilleure gestion des contrats de ces organismes, soit :

- l'obligation d'estimer le prix de tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus;
- l'obligation de publier et de tenir à jour sur Internet une liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$;
- l'interdiction de divulguer le nombre ou l'identité des soumissionnaires;
- l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1^{er} septembre 2010;

Considérant que ces obligations s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2010 à tous les organismes municipaux quelque soit leur taille;

Considérant qu'afin de satisfaire à ces obligations, les municipalités devront, entre autres, apporter des changements majeurs à la structure de leurs sites d'information sur Internet et élaborer rapidement une politique de gestion contractuelle pour laquelle il n'existe aucun antécédent au Québec;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, loin d'être contre la transparence, s'interroge sérieusement sur l'applicabilité des nouvelles mesures dans un laps de temps aussi court et dans ce contexte où plusieurs des municipalités (locales et régionales de comté) disposent de ressources humaines et financières restreintes;

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui a collaboré avec le Gouvernement et a contribué à l'exercice de réflexion sur cette question du processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, demande au Gouvernement de reporter la date d'entrée en vigueur des mesures prévues par la loi afin de permettre aux fonctionnaires municipaux d'effectuer un travail de qualité dans l'adaptation de leurs outils de travail visant à se conformer aux exigences de la loi;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se joigne à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour demander au Gouvernement du Québec et au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, de reporter la date d'entrée en vigueur des obligations imposées aux organismes municipaux en vertu du projet de loi n° 76, à tout le moins au 1^{er} avril 2011;

Qu' il soit et il est également résolu de transmettre cette résolution au Député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de la Vallée-du-Richelieu et aux municipalités qui la composent, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

.3 Opposition au projet de règlement sur la diffusion de l'information

RÉSOLUTION 2010-06-177

Considérant que le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a soumis aux unions et aux diverses associations municipales un projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

Considérant que ce projet de règlement stipule que les municipalités devront diffuser dans un site Internet (web) une quantité importante de documents administratifs pourtant déjà accessibles par l'entremise des mécanismes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Considérant que le respect de cette obligation nécessitera l'ajout de personnel pour un grand nombre de municipalités et impliquera des coûts relativement importants pour adapter les sites Internet municipaux;

Considérant qu'un bon nombre de petites municipalités au Québec ne disposent pas actuellement d'un site web et que plusieurs d'entre elles n'ont même pas accès à un service Internet haute vitesse;

Considérant, selon certaines études, que le service Internet haute vitesse ne serait accessible qu'à environ 30 % de la population en milieu rural;

Considérant que plusieurs documents produits à des dates différentes ont des liens entre eux et que le tout exige un suivi et une cohérence, augmentant ainsi la difficulté de diffusion sur un site web;

Considérant que les municipalités ont déjà des obligations quant à la manière de publier certains documents et que le règlement soumis ne modifie en rien les modes de publication actuels;

Considérant que le Gouvernement du Québec vient tout juste d'adopter le projet de loi n° 76, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*, qui impose aux municipalités l'obligation de diffuser des informations relatives aux contrats municipaux et d'adopter une politique de gestion contractuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu signifie au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, et à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques :

- qu'elle s'oppose au projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sous sa forme proposée;
- qu'elle demande une révision de ce projet de règlement pour limiter les documents à diffuser et pour rendre facultative cette diffusion dans un site web et ce, afin de tenir compte de la réalité des municipalités et surtout de celles des municipalités rurales;
- qu'elle demande également que la publication de certains avis dans un site web remplace le mode actuel de publication prévu à la loi;

Qu' il soit et il est également résolu de transmettre cette résolution au Député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu et aux municipalités qui la composent pour appui.

Adoptée à l'unanimité

.4 Opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales

RÉSOLUTION 2010-06-178

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu en février 2008 le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires, au cours duquel, la Fédération québécoise des municipalités a présenté un mémoire;

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

Considérant qu'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n^o 88, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

Considérant que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités demandait en octobre 2008 à la Ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport, la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire - municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le Gouvernement et ce, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires, notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

Considérant que la Commission scolaire a une fonction sectorielle, soit l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrées de l'ensemble du territoire;

Considérant que l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que "la Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région";

Considérant que la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013 et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

Considérant que la Fédération des Commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

Considérant que le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars 2010, son opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

Considérant que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars 2010, un avis sur la faisabilité des élections scolaires et municipales simultanées, dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi qu'une augmentation de la participation électorale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'oppose à la simultanéité des élections scolaires et municipales;

Qu' elle demande à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, et au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des Commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation et ce, avant de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité des élections scolaires et municipales;

Que cette résolution soit aussi transmise au Député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la MRC de La Vallée-du-Richelieu et aux municipalités qui la composent.

Adoptée à l'unanimité

2.1.4 Politique de harcèlement psychologique au travail

RÉSOLUTION 2010-06-179

Considérant la *Politique de harcèlement psychologique au travail de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu* soumise à l'étude du Conseil le 28 mai 2010 et déposée pour les fins d'adoption ce 1^{er} juin 2010;

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil approuve et adopte la *Politique de harcèlement psychologique au travail de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu*, laquelle *Politique* est datée de Juin 2010;

Que ladite *Politique* soit et elle est applicable à compter de ce 1^{er} juin 2010.

Adoptée à l'unanimité

2.1.5 Résolution d'appui à la Coop de santé Saint-Denis (Pacte rural 50 000 \$)

RÉSOLUTION 2010-06-180

Considérant que la Coopérative de santé de St-Denis-sur-Richelieu a démarré ses activités en juillet 2009 et que celle-ci a dû investir d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition du bâtiment et faire les rénovations nécessaires pour assurer une continuité des services médicaux de haut niveau à la population de Saint-Denis-sur-Richelieu et des municipalités environnantes, dont 505 citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu à leur registre des patients;

Considérant la demande de soutien financier accueillie favorablement dans le cadre du Programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu par ladite Coopérative de santé;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie la Coopérative de santé de St-Denis-sur-Richelieu dans sa demande de soutien financier dans le cadre du Pacte rural afin qu'elle puisse maintenir les services de proximités qu'elle dispense, services médicaux de haut niveau, autant aux populations des municipalités environnantes dont Saint-Antoine-sur-Richelieu qu'à celle de Saint-Denis-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2.1.6 Témoignage à la Communauté de la Municipalité de Saint-Jude

RÉSOLUTION 2010-06-181

À l'unanimité des Membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, il est résolu :

Que par la présente résolution, les Membres du Conseil municipal et la Communauté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se joignent pour exprimer toute leur sympathie à la Communauté et aux Membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude éprouvés par le glissement de terrain au mois de mai dernier;

Que ce témoignage de sympathie se veut aussi un témoignage d'encouragement malgré l'épreuve qui afflige votre Communauté.

Adopté à l'unanimité

2.1.7 Internet rural haute vitesse – Phase 2 : requête de propositions

RÉSOLUTION 2010-06-182

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu travaille de concert avec les autres municipalités rurales de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour rendre accessible Internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens du territoire et que, la phase 1 est réalisée;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est porteuse du dossier dans sa phase 2 intitulée : Requête de propositions et pour présenter une demande d'aide financière au montant de 4 784,70\$ dans le cadre du Pacte rural, que le coût global du projet est de 16 424,70 \$ soit une dépense de 956,94 \$ par municipalité participante;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu confirme par la présente résolution, son engagement dans ladite phase 2 audit projet Internet rural haute vitesse et autorise les dépenses au montant de 956,94 \$, part de la Municipalité dans ledit projet;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande une aide financière dans le cadre du Pacte rural au montant de 11 640 \$ pour la réalisation de la phase 2 au projet Internet rural haute vitesse;
- Que** la présente résolution soit transmise aux municipalités participantes audit projet pour les fins de recevoir la confirmation de leur engagement audit projet, particulièrement maison non limitativement à la phase 2, soit l'engagement des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu;
- Que** copie de la présente résolution soit transmise au CLD de La Vallée-du-Richelieu pour les fins de confirmation à l'effet que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est porteuse dudit dossier dans sa phase 2 et de sa demande d'une aide financière pour la réalisation de ladite phase 2 pour nos 5 municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2.1.8 Demande(s) d'organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif

2.1.8.1 Contribution financière parcours des Arts

RÉSOLUTION 2010-06-183

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

- Que** le Conseil autorise une contribution financière de 250 \$ à l'organisation du Parcours des Arts, édition 2010 (Budget de fonctionnement poste 02.19011)

Adoptée à l'unanimité

2.1.8.2 Garde côtière

RÉSOLUTION 2010-06-184

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le Conseil autorise une contribution financière pour l'année 2010 au montant de 100 \$ à l'Unité 16 de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC (Q) située à Mont-Saint-Hilaire, laquelle Unité effectue aussi des opérations de sauvetage (Budget de fonctionnement poste 02.19011).

Adoptée à l'unanimité

2.2 GESTION FINANCIÈRE

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2010-06-185

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 1^{er} juin 2010 tels que présentés au montant total de 139 884,03 \$, à savoir (Dépenses fonctionnement dans postes 02.xxx, dépenses d'investissement dans postes 03.xxx)

Description	Montant
Déboursés en date du 1 ^{er} juin 2010	1 504,62 \$
Dépenses du mois	138 379,41 \$

Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport de délégation de compétence du pouvoir de dépenser est déposé.

* * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

2.3 GESTION ADMINISTRATIVE

2.4 GREFFE

2.4.1 Dépôt du procès-verbal : Séance ordinaire du 4 mai 2010

RÉSOLUTION 2010-06-186

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010, est déposé mais que celui-ci est incomplet étant donnée que 8 des résolutions y adoptées n'y sont pas intégrées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du 4 mai 2010 et lequel sera adopté à la séance ordinaire suivante.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel

2.5.1 Suite à donner aux appels de candidatures :

- .1 Adjoint à l'inspecteur**
- .2 Préposé au service de vidange des fosses septiques**
- .3 Préposé à l'entretien paysager (2^{ème} concours)**

RÉSOLUTION 2010-06-187

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil autorise l'embauche d'un (e) adjoint (e) pour l'inspecteur, un (e) préposé (e) au service de vidange des fosses septiques et d'un (e) préposé (e) à l'entretien paysager avant la prochaine séance ordinaire, les entrevues des candidats (es) devant avoir lieu les 4 et 7 juin 2010;

Que le Conseil autorise également les personnes embauchées à commencer leurs fonctions respectives avant la date de la prochaine séance ordinaire et au cours de laquelle séance, telles embauches seront confirmées par résolutions.

Adoptée à l'unanimité

2.5.2 Congé de la Confédération du 1^{er} juillet: autorisation pour le vendredi 25 juin

RÉSOLUTION 2010-06-188

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil autorise le déplacement de la prise du congé de la Confédération au vendredi 25 juin 2010 en remplacement de la journée du jeudi 1^{er} juillet 2010, laquelle journée, le Bureau municipal sera ouvert aux heures normales d'affaires.

Adoptée à l'unanimité

2.5.3 Vacances estivales et annuelles du personnel municipal

La directrice générale informe le Conseil des périodes de prises des vacances estivales et annuelles du personnel municipal.

* * * * *

2.6 Autres gestions en administration générale

2.6.1 Gestion du Centre communautaire et administratif

- .1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics**
- .2 Autorisation de dépense (s)**

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, et l'inspecteur municipal aux travaux publics indiquent qu'il n'y a rien à signaler relativement à la gestion du Centre communautaire et administratif, et qu'aucune dépense n'est à autoriser.

* * * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

Rapport du Comité, dépôt des rapports du directeur du service

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal relativement au service de protection contre l'incendie, commente et dépose les rapports du mois de mai 2010 du directeur du service. Les décisions suivantes en découlent :

3.1.5 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2010-06-189

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses estimées à 3 120,00 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

Description	Montant
Détecteur 4 gaz (transfert de 02.22018.649 fonctionnement à immo 03.xxx)	3 000,00 \$
4 rubans p-touch rouge, blanc, jaune, noir	120,00 \$

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

4.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie

Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault fait rapport verbal et commente le rapport préparé par l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, rapport déposé concernant le mois de mai et comportant les travaux exécutés en mai et ceux à venir en juin.

* * * * *

4.2 Résolutions pour quotes-parts Transport adapté

4.2.1 Quote-part 2009 à la MRC de Lajemmerais- Transport adapté

RÉSOLUTION 2010-06-190

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu entérine la quote-part 2009 versée à la MRC de Lajemmerais à titre de mandataire pour le Transport adapté, entérine également son approbation des tarifs ainsi que les paiements effectués en 2009.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 Quote-part 2010 à la MRC de Lajemmerais- Transport adapté

RÉSOLUTION 2010-06-191

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve la quote-part 2010 au montant de 6 108 \$ à la MRC de Lajemmerais à titre de mandataire pour le Transport adapté, approuve les tarifs et en autorise les paiements.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Clôture des soumissions pour rapiéçage (3 municipalités) : adjudication

RÉSOLUTION 2010-06-192

Considérant que dans le cadre d'un appel d'offres, des prix ont été demandés pour des travaux de rapiéçage mécanisé de la chaussée pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que pour Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que 4 entrepreneurs ont soumis des prix comme suit (avant taxes) et que leurs soumissions ont été trouvées conformes aux exigences demandées par la Municipalité :

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

Soumissionnaires	Coût TM pose manuelle	Coût TM pose mécanisée
Pavage Citadin div Construction J.F. Bélanger inc.	375,00 \$	135,00 \$
Pavage P. Brodeur (1994) inc.	350,00 \$	144,00 \$
Sintra inc. (Région Richelieu)	340,00 \$	160,00 \$
Pavage Varennes, div. de Bau-Val inc.	379,00 \$	159,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu (Dépenses fonctionnement dans postes 02.32016):

Que le Conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Citadin division de Construction J.F. Bélanger inc. au prix unitaire 135,00 \$ la tonne métrique (tm) de pose mécanisée plus les taxes applicables.

Que la présente résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux sur son territoire municipal sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal en voirie, laquelle programmation sera faite de concert avec les autres inspecteurs municipaux des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Résolution Programme d'aide entretien réseau local (reddition de comptes)

RÉSOLUTION 2010-06-193

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 8 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un le vérificateur externe de la Municipalité présentera le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Programme d'aide amélioration du réseau routier municipal

La Municipalité a présenté, le 28 mai 2010, une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) au montant de 15 000 \$ en regard de travaux d'améliorations du rang de l'Acadie et des rues des Peupliers, du Moulin-Payet et Stéphane, et ce, par l'entremise de notre Député provincial, monsieur Stéphane Bergeron, dont l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée par le MTQ pour les 13 municipalités de sa circonscription de Verchères est au montant de 109 134 \$.

* * * * *

4.6 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2010-06-194

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses estimées au montant de 6 795 \$ taxes en sus s'il y a lieu, comme suit (Dépenses fonctionnement dans postes 02.35500, dépenses d'investissement dans postes immobilisation 03.xxx avec affectation du Fonds de réserve Lumière de rue) :

Description	Montant
4 Poteaux bois et 4 ancrages (panneaux Bienvenue APBVQ)	305 \$
Luminaire décoratif intersection Pomme d'Or et du Moulin-Payet (PBS de Genilux)	4 200 \$
Base d'ancrage en béton + conduit de raccord	1 200 \$
Raccordement électrique	350 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Réseau distribution de l'eau potable, traitement eaux usées, réseaux d'égout

5.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur municipal aux travaux publics, monsieur Marc Béland, indiquent qu'il n'y a rien à signaler de particulier relativement au réseau de distribution de l'eau potable, du traitement des eaux usées et des réseaux d'égout.

* * * * *

5.2.1 Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais

5.2.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur aux travaux publics, monsieur Marc Béland indiquent qu'il n'y a rien à signaler de particulier relativement aux déchets domestiques et à la récupération mis à part que l'ouverture du site de dépôt Lajemmerais s'est finalement effectuée le 30 avril dernier.

* * * * *

5.2.1.2 Piles déposées à l'écocentre

La Municipalité a été informée par les autorités de l'écocentre qu'un citoyen de la Municipalité dépose régulièrement des piles qui ne proviennent pas de notre territoire municipal et donc, pour lesquelles la Municipalité est facturée en plus de celles qui en proviennent et pour lesquelles, entre autres, un tarif est facturé sur le compte de taxes de des citoyens. Cette situation est en voie de se régulariser par le refus de tels dépôts audit écocentre par le citoyen concerné, lequel citoyen n'a que de bonnes intentions et qu'à la connaissance de la Municipalité, il agit ainsi par méconnaissance de la procédure.

* * * * *

5.3 Écoulement des eaux

5.3.1 Cours d'eau et réseaux d'égout pluvial

5.3.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal aux travaux publics **Nettoyage cours d'eau des Chênes**

L'inspecteur municipal aux travaux publics, monsieur Marc Béland indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler relativement à l'écoulement des eaux mis à part que suite à l'inspection finale par la MRC ((BMI experts-conseils inc.) des travaux effectués sur le cours d'eau des Chênes, des travaux de reprises sont demandés par la MRC et l'entrepreneur concerné est avisé.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

5.4.1 Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

5.4.2 Sous-comité environnement (gaz de schiste)

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques, fait rapport verbal relativement à la protection de l'environnement, commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue par le Comité le 18 mai 2010. Il indique qu'un sous-comité environnement est en formation concernant le gaz de schiste.

* * * * *

5.5 Fosses septiques

5.5.1 Suivi: projet mise aux normes fosses septiques

5.5.2 Suite à donner concernant le 1^{er} mandat à BPR

Une rencontre des autorités et intervenants des 3 municipalités se tiendra le 8 juin prochain dans le dossier de la mise aux normes des fosses septiques. Il y sera notamment discuté des suites à donner au 1^{er} mandat de BPR dans leur proposition de paiement de facture en 2 versements aux fins de recevoir, chacune des municipalités concernées, les fiches de 120 fosses septiques inspectées par BPR des résidences isolées sur nos territoires municipaux respectifs.

* * * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

6. RÈGLEMENT (S) N^o(s)

6.1 AIBR : 2010-04 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc dans le rang de l'Acadie et pourvoyant une dépense et un emprunt de 973 591\$

RÉSOLUTION 2010-06-195

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le règlement n^o 2010-04 de la Régie de l'AIBR intitulé : "Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc dans le rang l'Acadie à Saint-Antoine-sur-Richelieu et pourvoyant une dépense et un emprunt de 973 591\$ à ces fins".

Adoptée à l'unanimité

7. AVIS DE MOTION N^o(s) : aucun.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour, Projet(s) spécial (aux)

8.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse indique qu'il n'y a rien à signaler de particulier, mis à part le dépôt des Prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu; la décision suivante en découle :

8.1.2 Prévisions budgétaires 2010 de l'OMH

RÉSOLUTION 2010-06-196

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve les Prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu telles que déposées, lesquelles démontrent un déficit total de 51 523 \$, soit la somme de 5 152 \$ (10%) payable par la Municipalité (Dépenses de fonctionnement poste 02.590 avec transfert (s) conséquent (s)).

Adoptée à l'unanimité

8.1.3 Conférence sur le radon

RÉSOLUTION 2010-06-197

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées à 250 \$ pour la prestation d'une conférence sur le radon dispensée par la Municipalité à l'automne 2010 (Dépenses de fonctionnement 02.590 avec transfert (s) conséquent (s)).

Adoptée à l'unanimité

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

9.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement, monsieur Marc Béland, lequel rapport comporte le mois de mai 2010.

* * * * *

9.1.2. Rapport du Comité et procès-verbal réunion du CCU

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, dépose le procès-verbal de la réunion du 31mai 2010 tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Les décisions suivantes en découlent :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

.1 Demande PPCMOI, lot 275-1, 1374, rang du Brûlé

RÉSOLUTION 2010-06-198

Considérant que les travaux exécutés au bâtiment accessoire de cette propriété sur le lot 275-1 ont entraîné une augmentation de la superficie du bâtiment protégé par droit acquis de 5,8 m²;

Considérant que le demandeur a déposé une demande de PPCMOI pour régulariser la situation;

Considérant les critères d'évaluation d'un projet au règlement de PPCMOI;

Considérant la recommandation favorable du CCU rendue en réunion tenue le 31 mai 2010, recommandation par sa résolution n° CCU10-05-031;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise et reconnaît le projet compte tenu qu'il correspond aux objectifs du Plan d'urbanisme par la mise en valeur d'un bâtiment agricole désaffecté qui s'intègre bien au milieu environnant, que l'usage prévu est conforme, et qu'il n'impose aucune contrainte au voisinage.

Adoptée à l'unanimité

.2 PIIA, 1036-1038, rue du Rivage

RÉSOLUTION 2010-06-199

Considérant que par sa résolution n° CCU10-02-032, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 31 mai 2010 recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser dans le cadre du règlement de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) le projet de rénovation prévue de la façade du bâtiment et de l'aménagement extérieur en cour avant aux n^{os} civiques 1036-1038, rue du Rivage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise dans le cadre du PIIA, le projet de rénovation prévue de la façade du bâtiment et de l'aménagement extérieur en cour avant aux n^{os} civiques 1036-1038, rue du Rivage avec la suggestion que le demandeur prévoit l'ajout d'un écran végétal côté sud de la terrasse pour limiter la propagation du son vers le voisinage.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3 Demande CPTAQ : lot P-16, utilisation non agricole (résidence) en face du 480, chemin du Rivage

RÉSOLUTION 2010-06-200

Considérant la demande d'aliénation et d'usage non agricole par monsieur Jean-Guy Blouin, requérant, d'une partie du lot P-16, la superficie visée étant de 362,7 m², laquelle partie est située en face de sa propriété sise au 480, chemin du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que le propriétaire, monsieur Sylvain Chagnon, appuie la demande;

Considérant que la CPTAQ a approuvé les îlots déstructurés de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le dossier SAR IDR-60 et lequel lot fait partie de l'îlot déstructuré AR-2 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que ledit projet est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal appuie le projet, et demande à la CPTAQ de rendre une décision favorable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

9.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement)

9.2.1 Rapport du Comité

9.1.2 Route du Richelieu – points d’ancrage

9.1.3 Aménagement paysager - autorisation de dépense(s)

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte indique qu’il n’y a rien à signaler relativement à la promotion et au développement, les points d’ancrage de la Route du Richelieu n’étant pas tous connus et/ou déterminés. Concernant l’embellissement, une demande d’estimation de coûts a été faite auprès de Pépinière Jeanotte et qu’en attente de celle-ci, aucune dépense n’est à autoriser

* * * * *

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1. Parcs et terrains de jeux

10.1.1 Rapport du Comité

10.1.2 Panneaux interdisant l’alcool

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal relativement aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaires concernant le projet de panneaux interdisant l’alcool dans les différents terrains de jeux et les décisions suivantes sont prises concernant les autres projets ici énoncés:

10.1.3 Appel d’offres (second) pour le projet du Pavillon des loisirs

RÉSOLUTION N° 2010-06-201

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu (dépenses de fonctionnement poste 02.32110 avec transfert (s) conséquent (s) si nécessaire incluant les frais pour la publication):

Que le Conseil confirme qu’il ne donne pas de suite à la résolution n° 2009-08-170 adoptée en séance extraordinaire du 20 août 2009 et adjugeant conditionnellement un contrat de construction du Pavillon des loisirs, les conditions à l’égard de la demande de révision à la hausse de la subvention dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec n’étant pas acceptée par le Gouvernement fédéral;

Que le Conseil donne autorisation d’aller en appel d’offres pour une seconde fois pour le projet d’agrandissement du Centre communautaire par l’ajout du Pavillon des loisirs en faisant modifier les plans et devis du premier appel d’offres de juin 2009 de manière à se rapprocher le plus possible de l’estimation initiale des coûts de l’architecte au dossier pour la réalisation de ce projet bénéficiant de ladite aide financière confirmée au montant admissible de 258 390 \$ dans le cadre dudit programme Fonds Chantiers Canada-Québec (taxes nettes incluant l’intégration de l’œuvre - n° de dossier 800189).

Adoptée à l’unanimité

10.1.2 Responsable des programmes Cégep/Municipalités

RÉSOLUTION N° 2010-06-202

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil délègue la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay à la réunion convoquée par le Cégep de Sorel-Tracy dans le cadre de ses programmes Cégep/Municipalités, le 15 juin 2010 à compter de 9h de l’avant-midi pour représenter la Municipalité, laquelle fait partie des 10 municipalités membres desdits programmes.

Adoptée à l’unanimité

10.1.3 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N° 2010-06-203

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

Que le Conseil autorise les dépenses estimées au montant de 5 400 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit (Dépenses fonctionnement dans postes 02.70153):

	Description	Montant
	Camp de jour	4 200 \$
	Soccer	1 200 \$

Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

11.1.1 Rapport du comité

11.1.2 Autorisation de dépense (s)

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement aux activités de la Bibliothèque et dépose le rapport de statistiques mensuelles ainsi que le rapport annuel 2009-2010 du Réseau Biblio de la Montérégie suite à sa participation à l'assemblée générale annuelle avec notre responsable, madame Nicole Villiard, le 26 mai dernier. Aucune dépense n'est à autoriser.

* * * * *

11.2 Maison de la Culture

11.2.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement aux activités de la Maison de la Culture et la décision suivante en découle :

11.2.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N° 2010-06-204

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses prévues en mai à la Maison de la Culture, dépenses estimées au montant de 5 670 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit (Dépenses fonctionnement dans poste 02.70251 avec contrepartie en revenus du poste 01.381):

	Description	Montant
	Cachets artistes	4 050 \$
	Personnel accueil	320 \$
	Impression	500 \$
	Régie technique (sur subvention Été)	nil
	Matériel sono (Enveloppe)	800 \$

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : Aucune.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22h15 et porte sur : l'adhésion à diverses associations, les Fleurons, lampadaire de rue, fauchage du terrain de soccer, gaz de schistes, radon et feu à Saint-Marc-sur-Richelieu en mai dernier incluant les risques courus à cause de cotons de maïs laissés dans les champs à l'automne dernier.

* * * * *

14 CORRESPONDANCE(S) (reçue(s) le)

11 mai Office des personnes handicapées du Québec : Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2010 sous le thème "*Vivre à part entière*"

11 mai MRC de La Vallée-du-Richelieu : compte-rendu du Comité conjoint de communication relatif au Schéma de couverture de risques des MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais du 8 avril 2010.

11 mai Ministre du MAMROT, Laurent Lessard : information concernant la Semaine de la Municipalité 2010 qui aura lieu du 30 mai au 5 juin 2010.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté
le Conseil à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010

- 12 mai Coopérative du Magasin général de Saint-Antoine : remerciements de tous les membres du CA et des organisateurs de la Fête au village du dimanche 2 mai 2010 pour la contribution de la Municipalité (prêt d'équipements et d'accessoires et disponibilité de lieux)
- 12 mai MMQ : transmission du rapport annuel 2009 (6^{ième} rapport annuel)
- 13 mai MRC de La Vallée-du-Richelieu : résolution par laquelle la MRC déclare compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles putrescibles concernant toutes les municipalités locales qui la composent. Aucun geste n'est à poser par la Municipalité étant donné qu'aucun membre de son personnel ne consacre tout son temps de travail à tout ou partie du domaine de la gestion des matières putrescible (678.0.2.1 et suivants du Code municipal).
- 18 mai MRC de La Vallée-du-Richelieu : résolution par laquelle le Conseil de la MRC mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires à la modification de son SAR pour tenir compte de notre demande à l'effet que soit permise une école de paramoteur en affectation agricole.
- 18 mai Les Journées de la culture : invitation à participer aux Journées de la culture les 24, 25 et 26 septembre 2010 et au projet "Je m'affiche pour la culture". Le 30 juin prochain est la date limite d'inscription pour toutes activités autres que celles conçues spécialement pour les Journées de la Culture étant donné que la date limite à cet égard était le 15 mai dernier.
www.journeesdelaculture.qc.ca
- 19 mai MRC de La Vallée-du-Richelieu : transmission du règlement n° 33-10-5 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole n° 33-02.
- 28 mai Ministre du MAMROT, Laurent Lessard : information aux Maires et Mairresses concernant le Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle. Ce programme s'adresse à toutes les municipalités du Québec et désireuses de se prévaloir de prêts à faible taux d'intérêt pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle. Les municipalités peuvent faire dès maintenant une demande de prêts à faible taux d'intérêt auprès de Financement-Québec.
- 1^{er} juin Ville de Contrecoeur : Transmission du Plan d'urbanisme de la Ville de Contrecoeur, lequel est entré en vigueur le 12 mai 2010.
- 1^{er} juin Les petits Archets : présente *15 ans en fête, pour l'Amour de la Musique* avec la participation des élèves de l'école Sainte—Anne de Montréal, le samedi 12 juin 2010 à 19h30 à l'église Saint-Mathieu de Beloeil – Billet 12 \$ (adulte) 8 \$ (moins de 12 ans) à l'entrée ou sur réservation 450 446-8400 info@lespetitsarchets.ca
* * * * *

15 PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)

- Caucus à huis clos : mercredi, 30 juin à compter de 19h00
 - Séance ordinaire publique: mardi, 6^e juillet à compter de 20h00
- * * * * *

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2010-06-205

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de madame Danielle Lajeunesse, appuyée par madame Martine Lizotte, la séance est levée à 22 :30 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière